



ASSEMBLÉE
DES FRANÇAIS
DE L'ÉTRANGER

Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

40e session de l'Assemblée des Français de l'étranger

Mars 2024 - Paris



Ordre du jour de la commission

- Thème 1 : Enseignement
 - AEFE
 - Bourses scolaires
 - MLF
 - Intelligence artificielle
- Thème 2 : Francophonie
 - Enseignement bilingue
 - Pass éducation langue française
- Thème 3 : Affaires Culturelles
 - Cinéma
 - Pass culture



INTERVENANTS	FONCTION	INSTITUTION/ENTREPRISE
Mme Claudia SCHERER-EFFOSSE	Directrice générale de l'AEFE	AEFE
M. Olivier LAGAHUZERE	Chef du SADR Service d'Accompagnement et du Développement du réseau	AEFE
M. Rodolphe ECHARD	IA IPR établissement vie scolaire, référent de la zone Maroc, en charge du dossier Laïcité et Climat scolaire	AEFE

Audition 1 AEFE

Principaux points abordés :

- Point sur le plan de développement du réseau AEFE (effectifs du réseau, crises géopolitiques, recrutement du personnel enseignant...)
- Feuille de route 2023-2026 (5 axes, actions engagées, objectif de la mission, analyse, déroulement du processus...)
- Echanges sur la Mission Laïque Française avec la Directrice de l'AEFE (siégeant au CA de la MLF)
- Actions relatives au climat scolaire dans les établissements.



INTERVENANTS	FONCTION	INSTITUTION/ENTREPRISE
M. Florent GAYET	Chargé de mission à la Direction du développement et de l'accompagnement du réseau	AEFE
Mme Anne BETRENCOURT	Directrice directrice des affaires financières	AEFE
M. Laurent SISTI	Sous-directeur de l'Aide à la scolarité	AEFE
Mme Vanessa LEGLISE	Conseillère relations institutionnelles	AEFE

Principaux points abordés

- Bilan définitif de la campagne 2022/23
- Bilan de la campagne 2023/24
- Point sur les aides pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)
- Point budgétaire

Constats

- Sur la campagne 2022/23 un nombre de bourses attribuées en **baisse de 4,14 %** par rapport à n-1 soit 23.790 élèves pour un montant de 106 159 414 €
- Sur la campagne 2023/24:
 - **Baisse de 8,01%** du nombre de bourses attribuées par rapport à n-1 soit 19 953 élèves
 - Taux de **rejet en hausse** par rapport à n-1, +14,1%, principalement pour motif d'incomplétude selon AEFE
 - **Quotité moyenne en baisse** : 78% (contre 80% à n-1)
 - Pourcentage de **familles à 100% en baisse**: 52,9 % contre 55,1 % l'an dernier
 - Frais de scolarité en hausse

Audition 2 Bourses scolaires 1/3



INTERVENANTS	FONCTION	INSTITUTION/ENTREPRISE
M. Florent GAYET	Chargé de mission à la Direction du développement et de l'accompagnement du réseau	AEFE
Mme Anne BETRENCOURT	Directrice des Affaires financières	AEFE
M. Laurent SISTI	Sous-directeur de l'Aide à la scolarité	AEFE
Mme Vanessa LEGLISE	Conseillère relations institutionnelles	AEFE

Audition 2

Bourses scolaires

2/3

- **Aides AESH:** des aides accessibles à tous, sans condition de ressources, à traiter au fil de l'eau avec un budget d'1,4 millions €, or au 13 mars 24 le montant des demandes déjà traitées est d'1,33 millions € (critères de plafonnement AEFE appliqués).
La majorité des dossiers déposés sont ceux d'élèves non-boursiers: 92 boursiers contre 149 non boursiers, et les boursiers à 100% représentent auj. 53 dossiers.
L'AEFE avance qu'un abattement devra être mis en place pour rester dans l'enveloppe mais ne sait pas à ce jour comment celui-ci sera appliqué et si toutes les demandes seront satisfaites, entraînant des délais de paiement.
- **Budget 2023 exécuté :** 114,85 millions d'€ dont 1,23 millions pour les AESH, la soultte a été utilisée à hauteur de 7,5 millions d'€ et la réserve de précaution a été exceptionnellement utilisée sur cet exercice.
- **Budget 2024** pour la campagne 2024/25: 118 millions d'€ sont inscrits au budget initial, mais en incluant la réserve qui vraisemblablement ne pourra pas être utilisée, donc un budget réel disponible de 114 millions d'€ (aides AESH comprises).
Concernant les coupes budgétaires annoncées par décret du 21 février 2024, la direction financière de l'AEFE indique qu'elles n'affecteront pas le budget des bourses.



INTERVENANTS	FONCTION	INSTITUTION/ENTREPRISE
M. Florent GAYET	Chargé de mission à la Direction du développement et de l'accompagnement du réseau	AEFE
Mme Anne BETRENCOURT	Directrice directrice des affaires financières	AEFE
M. Laurent SISTI	Sous-directeur de l'Aide à la scolarité	AEFE
Mme Vanessa LEGLISE	Conseillère relations institutionnelles	AEFE

Audition 2

Bourses scolaires

3/3

Suggestions

- La variation des 2 éléments de calcul des bourses va affecter les quotités à la baisse sur la campagne 2024/25:
 - Baisse dans une grande majorité de circonscriptions de l'indice de parité de pouvoir d'achat (IPPA)
 - Application de la Contribution Progressive de Solidarité (CPS) de 7 points annoncée
- Une demande d'harmonisation et une simplification des justificatifs à fournir pour la constitution d'un dossier de bourse, ainsi que le caractère intrusif dans la vie privée de certains documents, ont déjà fait l'objet de résolutions, pourtant le problème persiste.



Objet : Révision du taux de la Contribution Progressive de Solidarité lors de la campagne des bourses scolaires 2024-2025

VU

- Le code de l'éducation nationale en ses articles L-452-2 et D 534-45 à D 531-51
- L'instruction spécifique de l'AEFE sur les bourses scolaires rythmes nord et sud 2023-2024

CONSIDÉRANT

- que le dispositif d'aide à la scolarité constitue un accompagnement social qui permet l'accès aux établissements du réseau AEFE pour de nombreux enfants français de l'étranger,
- que l'augmentation de la contribution progressive de solidarité lors de la campagne des bourses (de 2 à 7 points) a entraîné une baisse des quotités théoriques et une augmentation du reste à charge conséquente difficile à supporter pour certaines familles,
- que la résolution Ens n° 2 /10/2023 a été votée à l'unanimité par l'AFE lors de la session d'octobre 2023,
- que les crédits votés en loi de finance initiale 2024 (118 millions d'euros) sont supérieurs à ceux de 2023 (106 millions d'euros) et compensent l'épuisement de la soule et des utilisée en 2023.

DEMANDE

Que le taux de la contribution progressive de solidarité (CPS) fixé à 7 points ne soit pas reconduit de manière automatique mais soit révisé pour la campagne de bourses 2024-2025 après analyse comparative de la somme des besoins exprimés par les familles et du budget disponible.

RÉSOLUTION 1
ENS.01/03/2024



M. François PERRET

Président

MLF

Mme Emmanuelle MAZIN

Directrice Générale Adjointe

MLF

Audition 3 Etat des lieux de la MLF

Constat : les difficultés de la MLF et les limites du modèle économique

- Présentation générale de la MLF et état des lieux
- Problématique actuelle
- Les perspectives



RÉSOLUTION ENS.02/03/2024

RÉSOLUTION

THÉMATIQUE

COMMISSION

PLÉNIÈRE

NS. n° 3/03/2024

**Situation financière de la
Mission laïque française**

POUR : UNANIMITÉ

POUR :

CONTRE :

CONTRE :

Objet: situation financière de la Mission laïque française

VU

- L'accord-cadre entre l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et la Mission laïque française (MLF) signé le 30 décembre 2021,
- L'article L 452-2 du Code de l'éducation ;

CONSIDÉRANT

- Que la MLF est liée à l'Etat par deux conventions, l'une avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et l'autre avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) ;
- Que la MLF assure une mission de service public avec son réseau de 108 établissements d'enseignement français à l'étranger scolarisant plus de 61 000 élèves dans 37 pays ;
- Que les dirigeants de la MLF auditionnés annoncent que sa situation financière est très dégradée et qu'elle est exposée à un risque de cessation de paiement dans les prochains mois ;

DEMANDE

- Un audit financier de la MLF, externe et indépendant, analysant les causes de la dégradation de sa situation financière, les flux financiers entre les établissements et le siège, les frais de siège la pertinence des investissements réalisés au cours des dix dernières années ;
- Une clarification des relations entre l'association et ses établissements partenaires passant par la formalisation des engagements réciproques y compris les contributions à collecter par la MLF et à reverser à l'AEFE ;
- La présentation d'un plan de redressement visant à moyen terme l'équilibre global de la MLF avec un niveau d'aide publique par enfant scolarisé pouvant être contractualisé (actuellement estimé à 14 M EUR nets par an, hors bourses scolaires, pour 61 000 élèves) ;
- un plan de financement du retour à l'équilibre privilégiant l'emprunt plutôt que la subvention publique, au besoin avec la garantie de l'Etat (Cogaref) et visant à modérer la hausse des frais de scolarité ;
- Une attention des autorités publiques en charge de l'enseignement français à l'étranger (MEAE, MENESR et AEFE) visant prioritairement et en toutes circonstances la sauvegarde et la pérennité des établissements concernés dans l'intérêt des enfants scolarisés et de leurs familles,
- La présentation à la Commission de l'AFE chargée de l'enseignement d'un point d'étape en octobre 2024.



INTERVENANT	FONCTION	THEME
M. Thierry CADART	Questeur et membre de la commission ECC	CESE
M. Fabrice BERGERON	Administrateur auprès du SG	CESE

Audition 4 Intelligence Artificielle

Point abordé - suite du colloque du CESE sur l'IA intitulé "Risques et opportunités : des enjeux à débattre"

Constats : Impact de l'IA sur notre société

- Bouleversement très important dans la vie quotidienne, marché du travail, éducation et l'enseignement

Remarques et suggestions

- Vigilance : Validation de l'outil, dialogue social fondamental
- Réglementations : textes européens de cadrage sont en cours de réflexion
- Proposition d'une table ronde commune sur les enjeux de l'IA pour les FdE avec la commission sécurité pour la session d'octobre 2024



M. Fabrice JAUMONT

auteur

“la révolution bilingue”

Audition 5 Enseignement Bilingue

Principaux points abordés

- Français et Francophones des États-Unis
- Présentation du réseau scolaire
- La « révolution bilingue » et l'engagement clé des parents dans la création de filières bilingues
- Le Fonds French for All, un outil au service des écoles publiques
- Perspectives d'avenir et engagement de la communauté française



INTERVENANTS	FONCTION	INSTITUTION/ENTREPRISE
Mme Clarisse GERARDIN	Sous-directrice de la langue française et de l'éducation	MEAE
M. Jean-Michel LECLERO	Directeur du cabinet du directeur général	CNED
Mme Fabienne RICORDEL	Directrice déléguée aux affaires internationales et européennes	MEAE

Point abordé - mise en oeuvre du PELF (suivi de notre résolution ENS/N°8/03.2023: Création du « Pass Education Langue Française »)

Contexte et public cible :

- Permettre aux enfants de 6-11 ans, inscrits au registre et sans accès aux FLAM/réseau AEFE, de garder un lien avec la langue française

Constats :

- Difficile mise en oeuvre d'une offre en auto-apprentissage sur cette tranche d'âge
- Difficile mise en oeuvre d'un enseignement à distance avec pour seul accompagnement celui des parents

Remarques et suggestions

- Collaboration avec les IF et AF avec délivrance de cours en ligne privilégiée ; coût moyen estimé de 2 000€ par élève, 500 élèves potentiellement couverts.

Audition 6 Pass Éducation Langue Française ("PELF")



INTERVENANTS	FONCTION	INSTITUTION/ENTREPRISE
Mme Marguerite HITIER	Cheffe de pôle médias et cinéma	MEAE
Mme Anne-Solenne LEA	Rédactrice cinéma	MEAE
Mme Florence ALMONZINI	Directeur Principal de la programmation cinématographique	Lincoln Center

Audition 7 Affaires culturelles et cinéma

● Principaux points abordés

- L'importance des partenaires du réseau culturel pour la diffusion des films français dans le monde.
- L'action des attachés audiovisuels et de la sous-direction du Ministère.
- La distribution des films français à l'étranger.

● Constats

- La forte présence du cinéma français dans le monde.
- Il s'agit d'un sujet qui touche la diplomatie culturelle et la diplomatie économique.

● Remarques et suggestions

- Informer les conseils consulaires des dispositifs et actions au niveau local ou régional dans la matière.



RÉSOLUTION ENS.03/03/2024 1/2

RÉSOLUTION	THÉMATIQUE	COMMISSION	PLÉNIÈRE
ENS. n° 2/03/2024	Prise en compte des enjeux culturels par les Conseils consulaires	POUR : UNANIMITÉ	POUR :
		CONTRE :	CONTRE :

Objet: Prise en compte des enjeux culturels par les Conseils consulaires

VU

- la loi n°2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France et notamment l'article 3 indiquant que le "*Conseil consulaire est chargé de formuler des avis sur les questions consulaires ou d'intérêt général, notamment culturel, éducatif, économique et social, concernant les Français établis dans la circonscription*"
- le Décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires à l'Assemblée des Français de l'étranger et à leurs membres et notamment ses articles 8 et 9 indiquant que "*Les questions entrant dans la compétence du conseil consulaire dont l'examen a été demandé par la moitié au moins des membres élus sont inscrites à [l'] ordre du jour.*"

CONSIDÉRANT

- Que les Conseils consulaires constituent l'instance la plus appropriée pour organiser une réunion d'information et d'échanges, circonscription par circonscription, sur l'état actuel des actions et programmes culturels dans leur ensemble et sur les perspectives de développement,
- Que les affaires culturelles au sens large, incluent de façon non limitative : la promotion du cinéma français ou francophone en salle ou sur les plateformes de diffusion en ligne, la promotion du livre et le soutien aux librairies, la promotion du théâtre, de la musique, des arts et des musées, notamment par les échanges de collection et les promotions en ligne ou en salle, les activités et la programmation des Instituts, des Alliances françaises et des autres institutions similaires.



ENS. n° 2/03/2024

**Prise en compte des enjeux culturels
par les Conseils consulaires**

POUR :
UNANIMITÉ

POUR :

CONTRE :

CONTRE :

RÉSOLUTION

ENS.03/03/2024

2/2

DEMANDE

- Qu'une réunion annuelle spéciale du Conseil consulaire sur les affaires culturelles soit convoquée dans chaque circonscription consulaire afin d'informer les conseillers des Français de l'étranger sur les programmes culturels, leur développement et leur financement ;
- Qu'en amont de ces réunions, soient communiquées, par les services culturels de l'ambassade, aux membres du Conseil consulaire les informations nécessaires à l'appréciation de l'état actuel des actions culturelles, de leur financement et de leurs perspectives dans la circonscription.
- Qu'en amont de ces réunions soient communiquées aux membres du Conseil consulaire les informations sur les propositions des postes ou sur les initiatives publiques, associatives ou privées visant à l'ouverture de nouveaux programmes culturels.



Mme Marie BUSCAIL

Sous-directrice de la culture
et des médias

MEAE

M. Raphael MALARA

Chef de pôle

MEAE

Audition 8 Pass Culture

Point abordé - Suivi de notre résolution ENS/N°7/03.2023: Accès des jeunes français de l'étranger au « Pass Culture »

- Contexte : Travaux basés sur 4 axes
 - Objectif
 - Acteur du portage
 - Offre
 - Modalité de mise en œuvre
- Constat : difficile mise en oeuvre selon le schéma initial
- Piste : accès individuel à la culturethèque